

LA CFDT DOUANE EST DANS L'ACTION !
ELLE A DES REVENDICATIONS ET OBTIENT DES RÉSULTATS.
LA PREUVE EN PAROLES.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

David Sanchez,
DI PACA



En 2014 mon unité a été restructurée pour fermer définitivement en 2015. La Douane est une administration en perpétuelle adaptation, elle a donc subi et subira encore des fermetures de structures.

Pour ma part, j'ai pu bénéficier des mesures de l'accompagnement social signé par la CFDT, ce qui m'a donné un délai supplémentaire pour retrouver un poste, des priorités pour choisir ma nouvelle résidence et surtout un accompagnement financier qui a permis le doublement des primes de restructuration. Aujourd'hui tous les agents restructurés qui ne trouvent malheureusement pas de poste à leur résidence demandent systématiquement à bénéficier de cet accord. Mais ce dernier protège les agents restructurés jusqu'en 2020, et une fois cette date passée c'est l'ancien système beaucoup moins protecteur qui s'appliquera de nouveau.

La CFDT va œuvrer pour que ce dispositif soit prolongé. Espérons qu'il y aura l'unanimité des organisations syndicales cette fois-ci."



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.

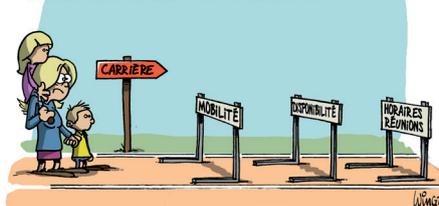
Marguerite Bouillard,
Centre Informatique Douanier,
Responsable Mission Égalité Pro CFDT
Douane



Les statistiques montrent qu'à recrutement identique les femmes perdent près de 2 années d'avancement.

En effet les années de grossesse, de congés maternité et de congés parentaux produisent un impact négatif sur le déroulement de carrière. Les mères de famille ne bénéficient pas pendant ces années de réduction de cadence d'avancement c'est généralement : merci pour votre travail, mais vous comprenez je dois récompenser les gens qui ont exercé toute l'année.

POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES



Désormais avec le protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR) signé par la CFDT, la fin des réductions de délais d'avancement permet aux femmes de ne plus être pénalisées dans leur carrière et la répartition de l'enveloppe budgétaire ainsi économisée sur l'ensemble des agents, quelle que soit la nature de leurs fonctions, me semble une disposition équitable qui correspond à l'esprit de la solidarité douanière.

HANDICAP /RQTH

Audrey Martins, Roissy,
Responsable Mission RQTH CFDT
Douane).



On pourrait penser la fonction publique comme étant l'un des vecteurs d'égalité, or il est un domaine où ce combat

souffre encore de larges atteintes : le handicap.

En effet, au sein de la DGDDI, il existe un mode de recrutement réservé aux personnes titulaires de la Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Destiné à faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap, ce processus met surtout en lumière le traitement inégalitaire dont sont victimes ces personnes. Une prestation de serment différée de celle des autres stagiaires, des remises de commissions d'emploi plusieurs mois après la prise de fonction, sans oublier les critères obscurs relatifs aux mutations RQTH. Le tout sans que cela ne soit jamais réellement remis en question par l'administration. Ces situations perturbent l'intégration de nos collègues ainsi que l'exercice de leurs fonctions, c'est pourquoi la CFDT a fait de l'intégration des collègues en situation de handicap une réelle priorité.

En ce sens, la CFDT Douane vote systématiquement, en CAP Centrale, contre toute forme de discrimination envers les personnels RQTH.

TÉLÉTRAVAIL

François Noraz,
DI de Bordeaux



J'habite une zone rurale et comme beaucoup de collègues dans ma situation, je suis victime de la politique de centralisation dans les grands centres urbains de la DGDDI.

La CFDT a longtemps été pionnière en matière de télétravail et a œuvré pour sa mise en place dans l'administration.

Dès que les décrets d'application sont sortis, j'ai fait une demande pour en bénéficier. Ma première demande a été rejetée sous prétexte que j'occupais un poste d'encadrement. J'ai alors sollicité la section CFDT qui m'a défendu à la fois au niveau local et national. Mon poste de chef de pôle étant dépourvu de prime d'encadrement, et après un long combat, nous avons obtenu satisfaction en CAP Centrale.

ANONYMISATION DES PROCÉDURES

Témoignage B.V.
DR de Bourgogne



Mon unité a été pionnière dans la revendication sur l'anonymisation des procédures.

Dans un contexte de montée des violences contre les forces armées civiles et militaires mais aussi des agents exerçant des missions de contrôle en entreprise, il me semblait important de faire évoluer la réglementation, même si nous savions que les contraintes juridiques étaient fortes. J'ai alerté la CFDT, qui a saisi le législateur pour faire évoluer la réglementation.

Nous avons obtenu en partie gain de cause mais il reste encore des avancées à obtenir, notamment sur la publication systématique sur les sites préfectoraux des délégations de signatures

(l'ensemble des noms et résidences administratives sont ainsi accessibles sur le net à n'importe qui !).

SI ON PARLAIT MÉTIER ?...

Camille Gonzalez,
Viti Libourne



J'e travaille depuis 2015 dans un service de viticulture. Comme beaucoup de collègues qui exercent en Contribution Indirectes,

j'ai parfois le sentiment que notre branche d'activité est le parent pauvre de la Douane.

Les chantiers de dématérialisation (Stock récolte, CIEL et bientôt les déclarations foncières) entraînent une transformation lourde des méthodes de travail et de l'organisation des services. Les délais et les effectifs contraints compliquent cette évolution tant pour les agents que pour les usagers.

J'ai toujours pu compter sur la CFDT pour relayer les difficultés rencontrées sur le terrain et pour transformer ces expériences en revendications concrètes et crédibles.

Ainsi, bien que n'étant pas élue nationale, j'ai été appelée par la CFDT en tant qu'experte dans des groupes de travail à la DG pour défendre les intérêts des agents et des services.

Cette proximité avec le terrain entretenue par la CFDT par le biais de ses représentants locaux et avec l'aide des élus nationaux, permet au syndicat de ne pas vivre « hors sol » et d'ancrer son action dans le quotidien des agents.



ET LE POUVOIR D'ACHAT...

David-Olivier Caron,
Secrétaire général de la CFDT Douane.



L'e gel du point d'indice depuis maintenant 8 ans nous a obligés à utiliser une stratégie de contournement qui a permis malgré tout une

augmentation du pouvoir d'achat des douaniers.

Ainsi durant la dernière mandature la signature CFDT a permis :

- des gains annuels sur l'IMT de 350 €
- une revalorisation de l'indemnité de risque en Surveillance et de l'ACF en AG/Co (+ 400€)
- une revalorisation de la NBI, des heures de nuits, et heures des dimanches et jours fériés
- des gains pour tous les fonctionnaires grâce à PPCR (coût estimé à 5 milliards d'euros) : les gains vont de 270 € bruts annuels en début de carrière à 2 111 € bruts annuels.

GRÂCE AUX NÉGOCIATIONS MENÉES PAR LA CFDT, LES GAINS OBTENUS POUR LES DOUANIERS SUR UNE CARRIÈRE S'ÉCHELONNENT DE + 1000 € À + 2 800 € ANNUELS ENVIRON.

Les engagements de la CFDT ont permis d'engranger des évolutions salariales favorables au moment où la rigueur budgétaire actuelle rend très hypothétique l'obtention de gains salariaux et chacun comprendra que l'utopie du "tout et tout de suite" revendiquée par d'autres organisations syndicales ne mène à aucune avancée. Soyons réalistes : c'est plutôt l'utopie du "tout ou rien", et elle conduit systématiquement au "rien" !

Nous supportons parfois des années de réponses négatives et d'avancées modestes, mais notre travail militant paye.

Notre organisation porte une vision offensive et dynamique du dialogue social dans la durée, conception qui exige une prise de responsabilités. Seule cette stratégie s'avère payante et c'est celle qu'a choisie la CFDT.